

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 juillet 2019*

N° 157/07/2019 : AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 18 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 juillet 2019.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 15

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Jean-Martial DEJEAN, Jean-Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE à Christian PEREZ, Philippe FRANCOIS à Véronique LAGARRIGUE, Jean-François GARRIGUES à Sophie LARAN, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Danielle AMOUROUX, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Pierre-Antoine LEVI à Marie-Claude BERLY, Pauline MINER à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Monique VALAT, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Monsieur Alain GABACH donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,
En application de la nomenclature M 14, cadre comptable et budgétaire, il est fait obligation à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats du Budget Principal du Grand Montauban.

Le résultat d'un exercice peut être défini comme étant la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement afférents au dit exercice.

A la clôture de l'exercice 2018, le résultat du Budget Principal du Grand Montauban constaté au Compte Administratif est le suivant :

Déficit global d'Investissement	- 10 252 439,85
Dont Déficit du solde d'exécution reporté (hors restes à réaliser)	- 13 188 798,77
Dont Excédent du solde budgétaire des Restes à Réaliser	2 936 358,92
Excédent global de fonctionnement	10 473 449,97
Résultat excédentaire global de clôture, en tenant compte des restes à réaliser	221 010,12

Vu la délibération n°268 du 20 décembre 2018 portant « Exercice 2019 – Budget Primitif Principal »,
Vu la délibération n°131 du 20 juin 2019 portant « Budget Principal – Exercice 2018 – Compte Administratif »,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 09 juillet 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- affecter le résultat excédentaire 2018 de fonctionnement de 10 473 449,97 €, comme suit :
 - o Couverture totale du déficit global d'investissement,
 - o Participation à la réduction de l'emprunt d'équilibre 2019, réduit d'un montant global de 593 161,04 €.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 45 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 1.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 JUIL. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

23 JUIL. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 juillet 2019

La Présidente,
Brigitte BAREGES

